

AUTORISATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de BELLEVILLE SUR VIE,

- à la demande de : SERGE RATOUIT FLEURY MAÇONNERIE (Cédric FLEURY)
6 rue Ampère – ZI du Recrédy
85107 BELLEVIGNY
- pour le compte de : /
- Ets chargée des travaux : SERGE RATOUIT FLEURY MAÇONNERIE
6 rue Ampère – ZI du Recrédy
85107 BELLEVIGNY
- pour le chantier :
 - Lieux des travaux : 1 rue de la Croix aux Pages
 - Objet des travaux : Réfection toiture et pose d'un échafaudage
 - Date des travaux : Du 26/06/2023 au 22/07/2023
 - Durée des travaux : 26 jours

Autorise la permission de voirie ci-dessus demandée sous les réserves et prescriptions suivantes :

- Respect de la réglementation en vigueur en matière de sécurité et signalisation.
- Mise en place de la signalisation et des protections de chantier par l'entreprise sous la surveillance de l'autorité gestionnaire de la voirie.
- **Un état des lieux du chemin sera effectué avec l'entreprise avant et après les travaux.**
- **Remise en état à l'identique des lieux après travaux.** Dans l'hypothèse où cette remise en état ne serait pas conforme, la Commune, après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours (ou plus rapidement en cas de danger), fera remettre en état les lieux aux frais du pétitionnaire.

La présente autorisation est valable uniquement pour l'occupation du domaine public. Elle ne se substitue en aucun cas à une demande d'arrêt de circulation temporaire (pour modification de la circulation et/ou du stationnement) ni aux formalités à accomplir auprès des concessionnaires de réseaux (DICT...)

Le 14 juin 2023

Le Maire,

Philippe BRIAUD



Ampliation :

- Pétitionnaire
- Mairie – Services Techniques